

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le six avril deux mille dix-sept, à dix-neuf heures, les Conseillers Communautaires se sont réunis pour le Conseil Communautaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Alain DARBON.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 31/03/2017

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

PRESENTS : Alain DARBON, Jean-Pierre ESTRADE, Bernard POUSSIN, Bernard DUMONT, Pierre LANGLADE, Alain FAUCHER, Josiane ROUCHUT, Jean-Pierre NEXON, Franck LETOUX, Sylvette CHADELAUD, Jean-Louis BREGAINT, Roger CLEDAT, Sylvie ALAMARGOT, Sylvie AYMARD, Gérard BEAUBIER, Monique BLONDEL, Jean-Claude DECOUT, Arlette DEMAR, Camille DUDOGNON, Dominique GILLES, Claudine LAFOREST, Michel LE BRAS, Dominique MARQUET, Michelle MONDIT, Michel PARVY.

EXCUSES : Catherine CELESTIN (délégation de vote à Jean-Pierre ESTRADE), Estelle DELMOND (délégation de vote à Monique BLONDEL), Paul DUCHEZ (délégation de vote à Sylvette CHADELAUD), Frédéric LEMARCHAND (délégation de vote à Josiane ROUCHUT), Alexandre MAZIN (délégation de vote à Michel PARVY), Sébastien MOREAU (délégation de vote à Franck LETOUX), Christine RIFFAUD.

ABSENT : Xavier NOUHAUD.

Dominique MARQUET a été élu secrétaire de séance.

2017-073 : RESSOURCES HUMAINES – CREATION D’UN EMPLOI D’ASSISTANTE PETITE ENFANCE SOUS CONTRAT D’ACCOMPAGNEMENT DANS L’EMPLOI

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l’arrêté préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de communes de Noblat,

Vu l’arrêté préfectoral du 14 novembre 2016 portant modification des statuts de la Communauté de communes de Noblat,

Monsieur le Président indique que le fonctionnement de la crèche nécessite le recrutement d’une assistante petite enfance à temps non complet.

Monsieur le Président propose de créer un emploi sous contrat d’accompagnement dans l’emploi, à compter du 10 avril 2017, avec une durée hebdomadaire de travail fixée à 20 heures.

Le Contrat d’Accompagnement vers l’Emploi d’une durée initiale de 12 mois, est susceptible d’une reconduction dans la limite de 2 ans et bénéficie d’une aide de l’Etat fixée à 52 %.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par
31 voix pour, 0 contre et 0 abstention**

Approuve la création d’un emploi d’assistante petite enfance à raison de 20 heures hebdomadaires sous contrat unique d’insertion – contrat d’accompagnement dans l’emploi à compter du 10 avril 2017 ;

Autorise Monsieur le Président à mettre en œuvre l’ensemble des démarches nécessaires à la signature d’un CUI-CAE avec l’Etat et à solliciter des aides financières auprès du Conseil Départemental de la Haute-Vienne.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.
Le 7 avril 2017

Le Président,

Alain DARBON

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

RESSOURCES HUMAINES - CREATION D'UN EMPLOI D'ASSISTANTE PETITE ENFANCE SOUS
CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI

Date de transmission de l'acte : 13/04/2017

**Date de réception de l'accusé de
réception :** 13/04/2017

Numéro de l'acte : 2017-073 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20170406-2017-073-DE

Date de décision : 06/04/2017

Acte transmis par : Alain DARBON

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires